



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 20/03/2023  
Reçu en préfecture le 20/03/2023  
Publié le  
ID : 063-256300187-20230223-2023\_02\_06AR-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
23/02/2023

Délibération  
n° 2023-02-06

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etai<sup>ent</sup> présents : Voir liste jointe.

**Objet : ANNULE ET REMPLACE - Accord-cadre à bons de commande renouvellement des branchements plomb – validation du projet, lancement de la consultation et signature du marché**

Monsieur le Président explique aux délégués qu'à la sortie des usines de production d'eau potable, l'eau ne contient pas de plomb.

Date de convocation :  
06/02/2023

Le plomb existe néanmoins dans les tuyauteries des habitations anciennes ainsi que certains branchements (canalisation reliant le réseau public aux habitations).

Nombre de membres  
en exercice : 87  
Nombre de membres  
présents : 50  
Nombre de suffrages  
exprimés : 55

C'est au contact de ces matériaux que l'eau se charge progressivement en plomb.

C'est pourquoi, le SIAEP de la Basse Limagne souhaite lancer 3 Accords cadre travaux à bons de commande pour renouveler les **1051 branchements plomb** présents sur notre territoire par des branchements en PEHD.

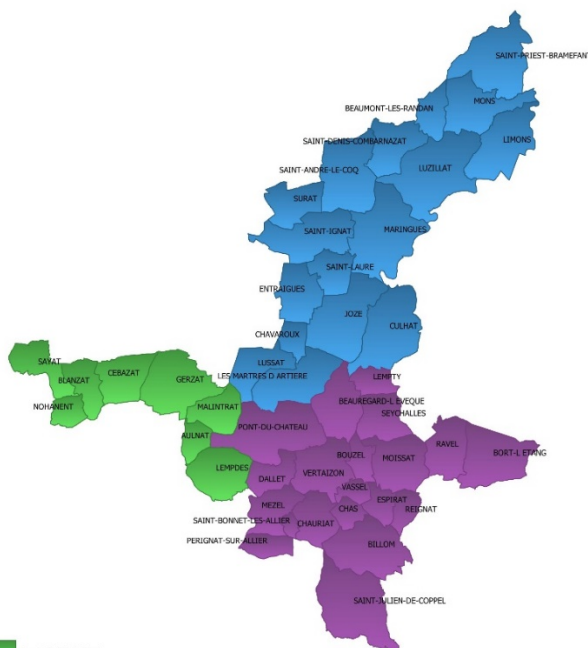
VOTE :  
Pour : 55  
Contre : 0  
Abstention : 0

Le territoire du SIAEP de la Basse Limagne sera découpé par lots géographiques.

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

### Secteurs Accord cadre Renouvellement branchements plomb - SBL

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



Lot 3 OUEST  
Lot 2 EST  
Lot 1 NORD

Vous trouverez ci-dessous, la répartition du nombre de branchements par secteur géographique :

Secteur 1 NORD : 267 branchements

Secteur 2 EST : 400 branchements

Secteur 3 OUEST : 384 branchements

Le montant du projet de travaux s'élève à :

Secteur 1 NORD : 490 000 € HT

Secteur 2 EST : 720 000 € HT

Secteur 3 OUEST : 695 000 € HT

**Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le projet, d'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations des accords-cadres et d'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres et bons de commande selon l'avis de la CAO.**

### **DELIBERATION**

Les membres du Comité, les explications entendues, et à l'unanimité, décident :

- *D'approuver le projet ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à lancer les consultations des accords-cadres ;*
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer les accords-cadres et bons de commande selon l'avis de la CAO.*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**

